

26.04.2007 - 11:05 Uhr

Discours suisse - Habiter au troisième âge: Financement des soins: les principes de la LaMal sont en jeu

3e encadré

Berne (ats/ots) Le financement des soins de longue durée représente un des grands problèmes que la politique devra résoudre ces prochaines années. Le principe de solidarité entre les générations, à la base de la loi sur l'assurance maladie (LAMal), est en jeu.

Selon les statistiques, entre 115 000 et 130 000 personnes nécessitent des soins de longue durée. Dans 70 à 80 % des cas, ceux-ci sont à la charge de la famille, en partie du moins.

Une place dans un établissement de soins peut coûter entre 5000 et 10 000 francs par mois. Selon le message sur la réorganisation du financement des soins de longue durée, publié en 2005 par le Conseil fédéral, les caisses maladie participent, à raison de 20 %, au coût global de six milliards de francs par année. A en croire une étude, les coûts atteindront 13,5 milliards en 2030. La LAMal a été introduite à la condition que les caisses maladie remboursent également les frais pour les cures de longue durée. "Cette promesse n'a pas été maintenue. Les coûts que cela représenterait auraient risqué de faire s'écrouler le système des primes individuelles qui ne sont pas basées sur le revenu et la fortune", remarque Kurt Seifert, responsable de la "politique sociale et sanitaire" de Pro Senectute.

Impôt de succession

"Outre les constantes hausses de primes, on se trouverait confronté à une augmentation des dépenses de l'ordre de 10 %", ajoute-t-il. Pour garantir les principes de solidarité, qui sont les piliers de la LAMal, Pro Senectute a lancé l'idée d'un impôt de succession national lié au financement des cures palliatives.

En juin 2005, le président du Parti socialiste Hans-Jürg Fehr a présenté une initiative parlementaire dans ce sens, texte auquel le Conseil national n'a pas donné suite en 2006. Le responsable de Pro Senectute estime cependant que cette proposition ne doit pas être mise de côté.

Dans son message sur le financement des soins de longue durée, le Conseil fédéral propose que les caisses maladie assurent la totalité des frais pour les cures médicales à proprement parler mais non pas pour les cures de base répondant à d'autres besoins. Le gouvernement reconnaît aussi que si la contribution des assurances aux soins de base ne varie pas, les privés passeront toujours plus à la caisse.

L'association des petits et moyens assureurs maladie a lancé, en 2005, la proposition d'une assurance complémentaire pour les gens âgés de plus de 50 ans. L'économiste Bernd Schips a calculé qu'une telle assurance coûterait 158 francs par personne et par mois. De son côté, Avenir Suisse a proposé la réintroduction de primes qui varient selon l'âge.

Contact:

Discours Suisse
c/o FORUM HELVETICUM
Case postale
5600 Lenzbourg 1
Tél.: +41/62/888'01'25
Fax: +41/62/888'01'01
E-Mail: info@forum-helveticum.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100005483/100530980> abgerufen werden.